

La menace de l'argent, une arme face aux recours ?

En réclamant 270 000 euros de dommage et intérêt devant le tribunal de grande instance à trois entités pour recours abusif contre le projet Green Park, Vinci Immobilier met la pression

La somme est considérable. Elle peut même paraître effrayante pour une association de quartier, un CIL ou un simple citoyen. 270 000 euros, c'est pourtant le montant hallucinant réclamé par le promoteur Vinci Immobilier au Comité d'intérêt local des Rougières ainsi qu'aux autres personnes – deux particuliers, une copropriété – qui ont engagé un recours contre l'entreprise au tribunal administratif, relatif au projet Green Park.

C'est devant le tribunal de grande instance de Toulon que Vinci immobilier réclame cette somme, en dommages et intérêt pour cause de recours abusif. « *Le CIL des Rougières est associé au recours de Roger Viale en tant que co-réquerant* », explique Reynold Ignace, président du CIL des Rougières. Nous, on a déposé notre recours au tribunal administratif, et il a été déclaré « valide » par le tribunal. Cette somme est une menace qui veut dire, si vous poursuivez



Le terrain sur lequel sera édifiée la résidence pourrait coûter cher au CIL des Rougières. (Photo doc V.-m.)

« votre recours, ça va vous coûter cher... »

Attention à la jurisprudence

Pas de quoi ramener Reynold Ignace à la raison, ni le CIL qu'il préside. À l'occasion de l'assemblée générale, vendredi soir dernier, ils ont voté pour la poursuite du recours engagé au tribunal ad-

ministratif. « *C'est une manœuvre d'intimidation. Vinci dit qu'on n'a pas intérêt à agir. Mais on est une association de quartier, on défend nos intérêts, on est un contre-pouvoir nécessaire* », ajoute le président qui, outre pour son CIL, craint une jurisprudence qui pourrait se retourner ensuite contre les autres CIL ou associations Loi 1901. « *Ce recours est fantaisiste, et j'espère que Vinci va revenir à une manière plus convenable de procéder. On va au tribunal administratif et on verra ce qu'il se passe* ».

Un sentiment partagé par Roger Viale, à l'initiative du recours aux côtés du CIL, mais agissant en son nom propre.

« *C'est purement et simplement fait pour nous foutre la trouille, mais j'ai 80 ans et je*

m'en fous complètement », insiste celui qui a parfaitement analysé le projet et est sûr de son bon droit.

« *On a un intérêt à agir alors que c'est ce que nous reproche Vinci. Je vais d'ailleurs demander des dommages et intérêt pour aggravation de ma santé* », réplique Roger Viale. Nous sommes convaincus de notre bon droit, sinon je laisserais tomber. »

Les autres protagonistes de l'affaire, contactés, ont souhaité rester discrets. Ils sont en revanche sur la même longueur d'onde que le CIL ou Roger Viale quant au but final de Vinci et sur la viabilité de leur recours.

Malgré plusieurs sollicitations, nous ne sommes pas parvenus à joindre les avocats de Vinci immobilier.

C. L.

Changer d'Ère et la LPO solidaires et pas surpris

Jean-Claude Alberigo, le président de **Changer d'Ère** association éco-citoyenne, a regretté et s'est inquiété de cette manœuvre de Vinci. « *C'est assez scandaleux. Ça rentre dans les processus des multinationales. Ce sont des sociétés qui ont beaucoup d'argent et qui peuvent aller très loin, reconnaît-il. Hélas, c'est un processus qui se développe. L'intérêt est de dissuader d'aller plus loin. C'est assez grave. Ça témoigne d'une évolution qui vise à limiter les recours des citoyens alors qu'il serait intéressant que le législateur les protège. L'objectif est de faire taire avec des menaces hors de proportion au niveau des capacités financières de ces associations. Il serait important que les associations témoignent de leur solidarité et que les collectivités jouent également le jeu. Ça s'appelle la démocratie locale. Les recours aboutissent s'ils sont fondés, si ce n'est pas le cas, ils sont déboutés. C'est une tentative pour décourager avant le jugement, ça peut nuire au bon fonctionnement de la démocratie locale dont les associations font partie.* »

Du côté de la **Ligue de protection des oiseaux** dont le siège est à Hyères, ce type de pression n'a rien d'exceptionnel même si elle le condamne. « *Ce n'est pas nouveau. Ça existe depuis plusieurs années. C'est souvent à l'initiative des avocats qui utilisent tout ce qu'ils peuvent pour arriver à leurs fins. Ils savent ce que dit la loi, chacun essaye de défendre son point de vue, c'est classique, c'est une méthode de travail et d'intimidation. Ça démontre que lorsqu'on engage un recours, ce n'est jamais neutre. Le risque est que ça fasse jurisprudence.* »

Sur le fond, **Collette Richard**, présidente des CIL hyérois, est plutôt d'accord sur le côté abusif du montant demandé, mais préfère rester en dehors de tout ça. « *Vinci demande cette somme pour qu'ils enlèvent leur recours. C'est une somme gigantesque, mais maintenant c'est leur problème. Moi je leur conseillerais de ne pas aller plus loin...* »

Enfin, **William Seemuller**, conseiller d'opposition du groupe Agir pour Hyères, interpellera le maire aujourd'hui en conseil municipal sur cette question. Il sera question du soutien de la Ville au CIL, de l'assignation, abusive ou non, au TGI et de la jurisprudence que cela pourrait entraîner.

Rectif

Suite à de nombreuses incompréhensions il a été écrit dans notre édition du 19 février, que le CIL des Rougières s'est associé au recours de Roger Viale et du CIL Olbius-Riquier contre Vinci Immobilier. Le CIL Olbius-Riquier n'a jamais engagé de recours contre qui que ce soit. Trois « entités » ont déposé un recours au Tribunal administratif de Toulon. Roger Viale associé au CIL des Rougières, un particulier, et une résidence située à proximité du parc Olbius-Riquier.



VENEZ NOMBREUX POUR LA RÉOUVERTURE DE L'HIPPODROME D'HYÈRES

Dimanche 25 février 2018
à partir de 13h30

AU PROGRAMME :
7 COURSES
DONT 5 TROT ET 2 PLAT

Animation gratuite pour les enfants